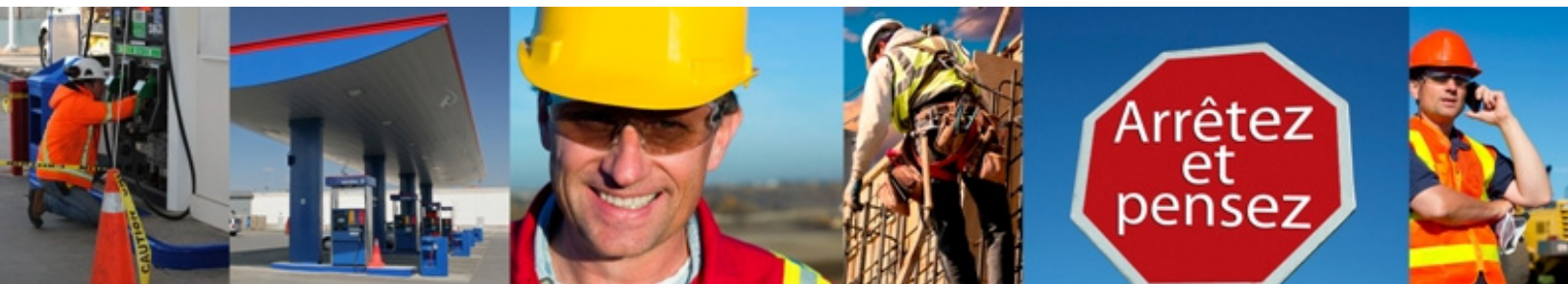




Formation sur la Sécurité dans le domaine pétrolier (POST)



Sécurité fondée sur le comportement
Guide d'orientation des travailleurs



Nous remercions chaleureusement les sociétés pétrolières suivantes pour leur soutien continu et leur implication dans ce programme.

Compagnie Pétrolière Impériale Limitée
Shell Canada Limitée
Suncor Énergie

Formation sur la sécurité dans le domaine pétrolier (POST)
Comité consultatif - members

Ron A. Ballantyne	Compagnie Pétrolière Impériale Limitée
Lou Cerruti	Claybar Contracting Inc.
Bruno De Melis	S & F De Melis Construction Ltd.
Jamie Beyore	Shell Canada Limitée
Howard Heal	Bar-W Petroleum & Electric Ltd.
Ken Jamieson	Kenstruct Ltd.
Craig Mills	Suncor Énergie
Lance Mullett	SAS Petroleum Technologies Inc.
Siep Nyholt	Compagnie Pétrolière Impériale Limitée
Jim Hunter	Shell Canada Limitée
Michelle Rae	OPCA/CPCA
Trevor Campbell	Suncor Energie

OBJET DU PRÉSENT GUIDE :

Le présent guide se veut un résumé des obligations des entrepreneurs qui travaillent pour des entreprises ayant adopté un programme de sécurité fondé sur le comportement. Il n'est pas destiné à remplacer les exigences fondamentales des diverses lois relatives à la santé et la sécurité au travail en vigueur dans les nombreux territoires où nous engageons des entrepreneurs, mais plutôt à décrire sommairement le minimum essentiel exigé des entrepreneurs. Pour plus de détails sur des sujets en particulier, veuillez vous reporter, le cas échéant, au programme de sécurité de l'entrepreneur concerné. Si vous avez des questions concernant les exigences énoncées dans le présent guide, adressez-vous à la personne-ressource qui vous est assignée.



Le plus important :

Le personnel du maître d'ouvrage doit s'assurer qu'aucune personne qui travaille pour une entreprise, qu'il s'agisse d'un employé ou d'un entrepreneur, ne se blesse. Il n'existe pas de tâche assez importante qui justifie qu'on en néglige la sécurité. Pour nous, « **ne blesser personne** » traduit clairement le sens de notre position sur la question de la sécurité; nous ne tolérerons pas que des gens se blessent. C'est à cette fin que nous exigeons certains minimums de sécurité de tous nos travailleurs. Ce guide donne un aperçu de ces minimums. Il évoluera au fur et à mesure que nous acquerrons plus de compétence dans la gestion des risques et de la sécurité.

Table des matières :

Pourquoi nous vous imposons certaines activités axées sur la sécurité	2
Évaluation des risques de dernière minute	3
Analyse de la sécurité des tâches	3
Observation planifiée du travail	4
Ce que nous demandons au travailleur de faire	5
Ce que nous demandons au superviseur	6
Ce que nous demandons au propriétaire	7
EPI	8
Orientation	9

POURQUOI NOUS VOUS IMPOSONS CERTAINES ACTIVITÉS AXÉES SUR LA SÉCURITÉ

Le bilan de l'industrie révèle que . . .

Les incidents touchant la sécurité sont attribuables à une perte momentanée de la maîtrise de soi. Les conséquences d'un incident sont imprévisibles. Par exemple, si un travailleur tombe d'une échelle, de nombreuses conséquences peuvent découler de cet incident. Le travailleur peut simplement retomber sur ses pieds, comme un chat, sans égratignures. Il pourrait également mal atterrir et se tordre une cheville, un genou ou un poignet, ou même se fracturer un os ou le crâne. Les conséquences dépendent donc de circonstances indépendantes de la volonté du travailleur, et que l'on nomme souvent « la chance ». **Comme nous ne pouvons influencer sur les conséquences d'un incident** et qu'il serait irresponsable de nous en remettre à la chance, **nous devons nous efforcer de prévenir les incidents**. En outre, comme tout incident peut entraîner une grande variété de blessures, nous devons nous concentrer sur la prévention non seulement de certains incidents, mais de tous les incidents.

La prévention de tous les incidents ne se fait pas d'elle-même; elle nécessite une action délibérée à la fois de la part de la direction et de la part des travailleurs. La direction doit assurer un milieu de travail sécuritaire pour les travailleurs (méthodes adéquates, matériel sécuritaire, sélection des employés et perfectionnement de leurs compétences, attentes et règles de sécurité essentielles). Les travailleurs doivent veiller à intégrer la sécurité à tous les aspects de leur comportement. En d'autres termes, **la direction a la responsabilité d'établir un environnement qui encourage les comportements sécuritaires, et le travailleur a la responsabilité d'avoir un comportement sécuritaire**.

Pour créer un environnement où nous aurions une meilleure prise sur nos actions ou notre comportement, nous avons élaboré des **outils fondés sur le comportement**. Les outils d'une sécurité fondée sur le comportement (SFC) encouragent les travailleurs à analyser efficacement les risques avant d'entreprendre une activité. Ces outils reposent sur la conviction qu'une faible tolérance aux risques et un esprit concentré sur la tâche éliminent tous les incidents. Mais il faut expliquer ces deux conditions – une faible tolérance aux risques et un esprit concentré sur la tâche – pour mieux comprendre la responsabilité tant de la direction que du travailleur dans la prévention des incidents.

En règle générale, chaque personne a une perception différente du risque, qu'elle accepte ou tolère à divers degrés. Pour certains, prendre un risque n'est rien de plus qu'un moyen pour arriver à ses fins, et le point jusqu'où on est prêt à risquer varie considérablement. Lorsqu'on respire, on prend des risques. Mais il existe néanmoins un point au-delà duquel la conséquence peut-être négative. Collectivement, nous devons avoir la sagesse de déterminer ce point. Son établissement exige une réflexion, et c'est là qu'intervient la gestion des risques en trois étapes de base. La gestion des risques est un processus simple par lequel :

- ✓ on **détermine** tous les dangers qui peuvent survenir du fait de l'activité planifiée,
- ✓ on **évalue** ces dangers pour déterminer lequel pourrait entraîner des conséquences indésirables, et
- ✓ on **atténue** les dangers ou on empêche les conséquences au moyen de mesures prises avant le début du travail.

Autrement dit, par ce processus on **détermine**, on **évalue**, on **atténue les risques** et on **agit**. La direction doit créer un milieu qui permette de le faire, et les travailleurs doivent exécuter leur travail de manière à s'y conformer dans chacun de leurs actes.

L'utilisation des outils de SFC est une méthode simple et éprouvée destinée à encourager une évaluation des risques efficace. Ce système de sécurité fondée sur le comportement aborde l'évaluation des risques à deux niveaux :

- ✓ **activités journalières, présentant généralement moins de risques** (activités pour lesquelles une personne raisonnable n'a pas besoin de méthode écrite);
- ✓ **activités communément reconnues à risques plus élevés** (activités pour lesquelles on reconnaît généralement qu'il faut prendre sérieusement en considération les risques et les moyens de les réduire, et mieux en coordonner toutes les étapes).

ÉVALUATION DES RISQUES DE DERNIÈRE MINUTE (ERDM)

La gestion des risques que présentent les activités journalières se fait par l'utilisation de ce que nous appelons l'**évaluation des risques de dernière minute (ERDM)**. L'ERDM exige que, à la dernière minute avant d'entreprendre une activité, nous prenions sciemment un moment pour évaluer les risques et nous assurer qu'on les a tous décelés et limités afin qu'il n'y ait pas d'incident. L'ERDM est un processus mental qui n'a pas besoin de documentation. Si plusieurs travailleurs participent à l'activité, le processus devient une discussion (ne nécessitant toujours pas de documentation). Il doit être appliqué avant chaque activité journalière, et c'est une compétence qu'il faut encourager et perfectionner.

ANALYSE DE LA SÉCURITÉ DES TÂCHES (AST)

La gestion des risques des activités à risques plus élevés exige un processus plus formel et documenté. Ce processus, qu'on appelle l'**analyse de la sécurité des tâches (AST)**, évalue exactement les mêmes choses que l'ERDM (les étapes de l'activité, les risques que présente chaque étape et les mesures qui permettront d'éviter les conséquences néfastes ou indésirables). Cependant, étant donné que l'AST protège contre des risques plus élevés, elle doit être :

- ✓ documentée,
- ✓ discutée avec tous les membres de l'équipe participant au travail, puis
- ✓ revue par le contremaître du chantier, qui doit s'assurer que les mesures de gestion des risques conviennent à la tâche.

L'AST doit tenir compte de tous les aspects qui touchent le chantier, l'activité, le milieu et l'équipe de travail. Un changement à n'importe lequel de ces paramètres peut introduire d'autres risques, et il faut alors revoir l'AST. On peut préparer une AST à partir d'un document pré-établi, mais elle doit toujours être adaptée par l'équipe de travail aux conditions particulières du chantier juste avant de commencer l'activité (et renouvelée chaque jour). La qualité d'une AST réside dans la qualité et la profondeur de la discussion entre les membres de l'équipe. L'entreprise exige que l'AST soit utilisée à tout le moins pour les tâches figurant sur l'autorisation de travaux préparée par le maître d'ouvrage pour l'entrepreneur, et sur le permis de travail sécuritaire journalier délivré par l'entrepreneur pour l'équipe de travail. Si une tâche comporte une opération critique (mentionnée sur l'autorisation de travaux ou le permis de travail), il faut alors joindre à l'AST une liste de contrôle supplémentaire.

L'utilisation judicieuse des deux outils de gestion des risques que sont l'ERDM et l'AST peut contribuer à éliminer tous les incidents. Les travailleurs ont la responsabilité de comprendre et d'utiliser ces outils, et la direction a la responsabilité de s'assurer que les travailleurs comprennent et utilisent ces outils. Par ailleurs, il existe deux outils de diagnostic tout aussi simples utilisés par la direction pour évaluer la qualité de l'application de chacun des deux outils d'évaluation des risques.

On peut déterminer l'efficacité de l'évaluation des risques de dernière minute au moyen d'une **vérification de l'ERDM**, vérification effectuée par un contremaître, un gestionnaire, le maître d'ouvrage ou toute autre personne concernée qui interrompt en toute sécurité l'activité journalière et pose quelques questions simples au travailleur pour déterminer la qualité de sa compréhension de trois choses :

- ✓ la nature de la tâche exécutée par le travailleur,
- ✓ les dangers que présente la tâche exécutée par le travailleur et
- ✓ la manière dont il gère les dangers détectés.

À partir de cette discussion, n'importe qui peut tirer des conclusions quant à la qualité de l'ERDM exécutée par le travailleur. Cette discussion permet aussi d'évaluer l'attitude du travailleur à l'égard de la sécurité en général. Le vérificateur peut fournir de l'encadrement une fois qu'il a évalué les résultats de la vérification. Ces résultats doivent être conservés et servir à améliorer le chantier ou le programme de sécurité de l'entreprise. On doit insister sur le fait qu'il s'agit d'un exercice consistant à *demander, écouter et apprendre* et qu'il vise à connaître le niveau de compétence et d'implication du travailleur dans l'évaluation des risques, pas celui du vérificateur.

La fréquence des vérifications de l'ERDM fait appel au gros bon sens : pour qu'un travailleur ordinaire conserve l'habitude et la capacité d'exécuter une ERDM, il devrait faire l'objet d'une vérification au moins une fois tous les 10 jours ouvrables. L'entreprise doit donc planifier les vérifications de l'ERDM de manière à respecter cette norme. Dans le cas d'une équipe habituelle de 10 personnes, le contremaître évaluera un travailleur différent chaque jour pour satisfaire à cette norme. De même, dans le cas d'une équipe de deux travailleurs, le contremaître (ou le chef d'équipe) évaluera l'un des travailleurs au moins une fois par semaine. Le personnel de la direction de l'entrepreneur et du maître d'ouvrage en visite sur les lieux devrait promouvoir cette activité en effectuant une vérification de l'ERDM à chaque visite afin d'encourager la démarche et de vérifier le degré d'implication dans cet important processus de gestion des risques. Il convient de noter que, selon notre expérience, 70 % des incidents découlant d'un comportement inadéquat (responsable de 80 % des incidents sur une période de cinq ans) auraient pu être évités par une meilleure utilisation de l'ERDM. C'est pourquoi il est si important de vérifier et d'encourager l'utilisation de l'ERDM.

OBSERVATION PLANIFIÉE DU TRAVAIL (OPT)

L'utilisation judicieuse de l'analyse de la sécurité des tâches (AST) se vérifie au moyen d'un simple outil de diagnostic appelé **observation planifiée du travail (OPT)**. Il s'agit, pour un contremaître, un gestionnaire ou toute autre personne concernée, de se tenir à l'écart et d'observer le déroulement de la tâche. L'observateur consigne ses observations et détermine si (à son avis) l'activité est effectuée de manière sécuritaire ou risquée. Les observations sont faites en fonction d'une liste de contrôle énumérant ce qu'il faut observer et de l'AST qui a été préparée par l'équipe pour la tâche à exécuter (l'équipe suit-elle les étapes de travail et prend-elle les mesures d'atténuation des risques établies sur l'AST?). Après avoir noté ses observations, l'observateur doit discuter avec l'équipe de ce qu'il a observé. La discussion doit être ouverte et constructive et tenir compte du jugement des travailleurs concernant ce qui est « sécuritaire » et ce qui est « à risque ». L'OPT donnera généralement lieu à un suivi qui pourra être exigé par des personnes non liées à la tâche observée) et qui devra être mené de manière appropriée. À l'instar d'une vérification de l'ERDM, le résultat de l'OPT doit être conservé et servir à améliorer le chantier ou le programme de sécurité de l'entreprise. Pour que l'AST soit utile et utilisée efficacement, un travailleur ou une équipe de travail doit faire l'objet d'une OPT au moins tous les 10 jours ouvrables. L'OPT porte sur les 30 % restants des blessures corporelles causées par un comportement inadéquat.

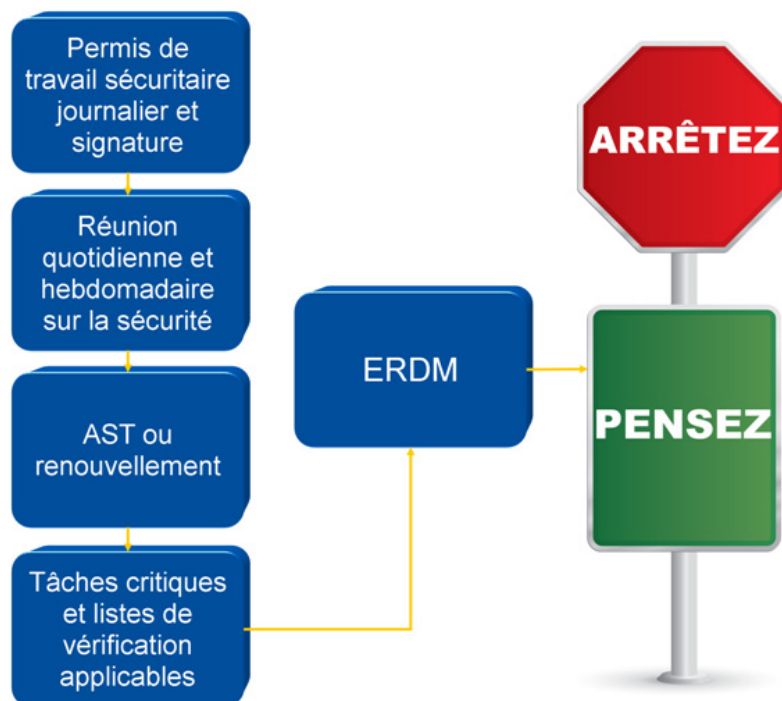


Il convient de noter que cette approche de la sécurité fondée sur le comportement vise à abaisser la tolérance aux risques de chaque travailleur et à améliorer ses connaissances et ses compétences en gestion des risques. Ce programme tente de modifier les habitudes des gens, que ce soit au travail ou en dehors du travail. Il est donc important de promouvoir avec autant de vigueur l'application en dehors du travail des mêmes techniques en matière de sécurité qu'au travail afin de créer partout un milieu sécuritaire.

CE QUE NOUS DEMANDONS AU TRAVAILLEUR DE FAIRE :

- ✓ Participer activement aux activités de la SFC;
- ✓ Prendre l'habitude d'effectuer une évaluation des risques de dernière minute avant chaque tâche journalière (s'arrêter et réfléchir avant d'agir);
- ✓ Comprendre et s'investir dans le processus d'analyse de la sécurité des tâches et l'utiliser comme mode de planification formelle de la manière de gérer l'exécution sécuritaire du travail;
- ✓ Suivre les consignes et les méthodes établies pour assurer la sécurité de tous, sur le chantier et aux alentours.

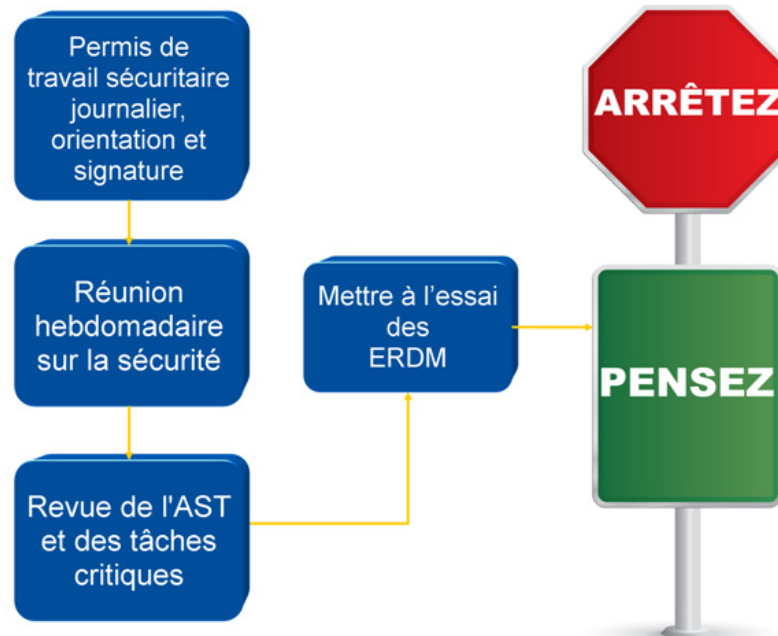
ORGANIGRAMMES DES PROCESSUS - TRAVAILLEUR



CE QUE NOUS DEMANDONS AU SUPERVISEUR :

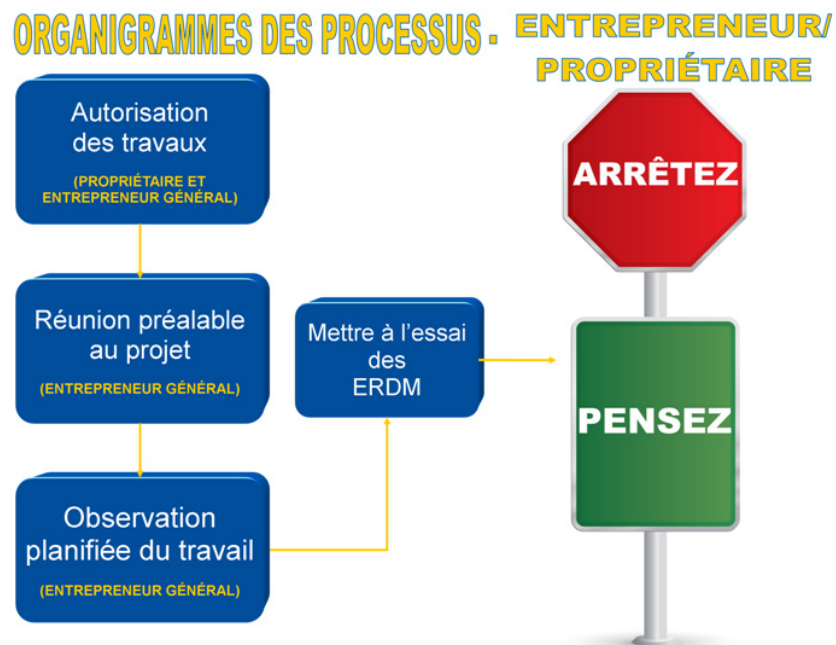
- ✓ Appliquer et valoriser les règles de sécurité (EPI);
- ✓ Appliquer les consignes de sécurité exigées;
- ✓ Initier à la fois les travailleurs et les visiteurs à la sécurité du chantier (réunion préalable aux travaux, permis de travail sécuritaire journalier, marche à suivre en cas d'urgence, réunions sur la sécurité);
- ✓ Participer activement aux activités de la SFC;
- ✓ Vérifier les évaluations des risques de dernière minute, examiner et approuver les analyses de la sécurité des tâches et effectuer les observations planifiées du travail;
- ✓ Apprendre et améliorer les manières d'exécuter le travail;
- ✓ Utiliser les leçons apprises pour améliorer les comportements sécuritaires des travailleurs et les manières d'exécuter le travail sur le chantier.

ORGANIGRAMMES DES PROCESSUS - SUPERVISEUR



Ce que nous demandons au propriétaire:

- ✓ Fournir une autorisation de travaux pour le projet;
- ✓ S'assurer que les activités exigées sont réellement effectuées;
- ✓ Réunions préalables aux travaux, permis de travail, réunions sur la sécurité, état du chantier, EPI
- ✓ Vérifier la conformité aux activités exigées de la SFC;
- ✓ Examiner la qualité des AST et les vérifier au moyen d'analyses formelles et informelles des observations planifiées du travail pour s'assurer que les AST sont réellement préparées et qu'elles encadrent l'exécution du travail;
- ✓ Vérifier les évaluations des risques de dernière minute pour évaluer le degré de maîtrise de la SFC sur le chantier;
- ✓ Évaluer la sécurité pour mesurer la compétence de l'entrepreneur et sa manière de gérer la sécurité en général;
- ✓ Faire part à l'entrepreneur de ce qu'on a vu et appris (lors des visites du chantier, des ateliers des entrepreneurs sur la sécurité et des discussions individuelles sur les plans d'atténuation des risques);
- ✓ Aider à orienter et à soutenir l'ensemble des entrepreneurs en apprenant et en améliorant continuellement nos méthodes de gestion de la sécurité.



Équipement de protection individuelle

Dans l'industrie du pétrole, les ouvriers doivent se habituer des équipement de protection individuelle à cause de la haute possibilité pour blessure et la exposition aux matières hasardeuses.

Voici l'équipement de protection individuelle (ÉPI) de base exigé en tout temps :

Casque de protection homologué CSA

- ✓ Chaussures de sécurité homologuées CSA
- ✓ Pantalon long
- ✓ Chemise avec manches
- ✓ Veste réfléchissante
- ✓ Lunettes de protection
- ✓ Gants adaptés à la tâche



ÉPI supplémentaire

En outre, certaines activités peuvent exiger le port d'un EPI supplémentaire. L'entrepreneur doit s'assurer que l'EPI nécessaire est présent sur le chantier et que les travailleurs ont la formation pour s'en servir.

Comprend ce qui suit, mais sans s'y limiter

- ✓ Protection du visage
- ✓ Équipement respiratoire
- ✓ Protection des oreilles
- ✓ Équipement antichute
- ✓ Vêtements ignifuges
- ✓ Autre



AUTRES EXIGENCES

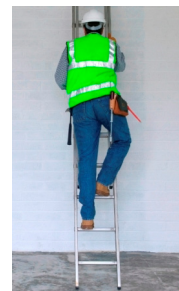
Usage du tabac sur les chantiers

Il est interdit de fumer sur les chantiers.



Travail en hauteur

Tout travail exécuté à une hauteur de plus de 1,8 m (6 pi) à *partir du sol* est considéré comme un « travail en hauteur » régi par tous les règlements qui s'appliquent.



ORIENTATION SUR LA SÉCURITÉ FONDÉE SUR LE COMPORTEMENT

COURS EN LIGNE

www.POSTtraining.ca

- ✓ Un entrepreneur général doit initier chaque année le travailleur à la sécurité fondée sur le comportement.
- ✓ À l'issue de la formation, le travailleur reçoit une décalcomanie pour son casque de sécurité et une carte attestant cette formation.
- ✓ Lorsqu'il se présente sur un nouveau chantier, le travailleur pourrait se faire poser des questions pour vérifier s'il a acquis les connaissances nécessaires.



Questions aux fins de vérification

- ✓ Qu'est-ce qu'une AST (analyse de la sécurité des tâches)?
- ✓ Qu'est-ce qu'une ERDM (évaluation des risques de dernière minute)?
- ✓ Que signifie pour vous la sécurité fondée sur le comportement?

ORIENTATION SUR PLACE

Dans l'éventualité où le travailleur ne pourrait achever le cours en ligne POST, le superviseur peut procéder à l'orientation sur place avec le travailleur en utilisant ce guide à titre de référence. L'orientation sur place n'est valide que pour le temps où le travailleur se trouve sur les lieux pertinents à son orientation.